



Droit de succession

Par Arweyne

Bonjour,

Il y a 9 mois mon père est décédé, j'apprends aujourd'hui qu'il aurait vendu tous ses biens à mon frère/sa femme et qu'il ne reste donc plus grand chose pour les autres...

Est-ce légal? Avons-nous un recours possible?

Merci de votre compréhension. Bonne journée a vous

Par AGeorges

il aurait vendu tous ses biens à mon frère/sa femme
Cela n'a rien de vraiment illégal.

et qu'il ne reste donc plus grand chose pour les autres...

Cette conclusion est abusive.

Si votre père a transformé certain de ses biens en argent, qu'a-t-il fait des liquidités associées.

En général, une succession est préparée avec recensement de tous les biens connus. Il y a lieu de vérifier si votre frère a vraiment racheté les biens à leur valeur ou s'il y a eu abus de faiblesse.

Une fois le patrimoine complet établi, il y a calcul des droits de chaque héritier, et ceux qui auraient déjà reçu des prodigalités voient leur part réduite d'autant.

Si une personne a le droit de dépenser son propre argent, il faut vérifier si cela n'est pas fait "sous influence".